

FORMATION PRATIQUE A LA CONDUITE PRÉVENTIVE DES VÉHICULES LÉGERS

**KIT À DESTINATION DES FILIALES ET DES
ENTITÉS POUR MISE EN OEUVRE**

Objet du présent kit

La sécurité est une valeur du groupe Total. Depuis le 1^{er} septembre 2016, dans le cadre du projet d'entreprise One TOTAL, toutes les équipes HSE du groupe sont rassemblées au sein d'une même direction HLD/PSR/HSE ou One HSE. Cette organisation a pour but d'aligner la stratégie du groupe en termes de HSE, de fournir les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs HSE groupe, d'harmoniser les pratiques voire de les simplifier si cela est possible.

De fait HLD/PSR/HSE a établi au travers de la règle CR-GR-HSE-404 publiée en octobre 2018, les exigences minimales applicables à l'ensemble des filiales et entités du groupe en termes de conduite.

Au titre de la règle CR-GR-HSE-404, chaque entité et filiale du groupe se doit de sensibiliser et de former certains de ses collaborateurs à la conduite préventive.

Les équipes RH des filiales et entités sont destinataires de ce kit qui leur permettra de comprendre leur rôle et d'informer les autres acteurs de leurs responsabilités par des fiches support qui leur sont dédiées.

Aussi, le présent kit vise à :

- Informer les filiales et entités du groupe quant aux attentes du métier HSE en termes de formation de leurs collaborateurs à la conduite préventive des véhicules légers (VL) ;
- Fournir aux filiales un cahier des charges pour la consultation de prestataires ou de fournisseurs locaux de formation en vue d'une formation pratique à la conduite préventive de véhicules légers comprenant le socle minimum de compétences à acquérir ainsi que l'engagement d'objectifs de chaque participant (à remettre en fin de stage). **Ce cahier des charges permettra aux filiales et entités du groupe de décliner au niveau local l'action de formation 8492 « CONDUITE PREVENTIVE » du catalogue de formations groupe.**
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs de leurs responsabilités en matière de formation à la conduite préventive des véhicules légers.

La figure ci-après décrit schématiquement le déploiement du parcours de formation complet à la conduite préventive de véhicules légers. Pour chaque étape sont mentionnés la ou les fiche(s) support du présent kit ainsi que les acteurs concernés.

Parcours collaborateur

Amené à faire un trajet professionnel avec un VL

Avec VL mis à disposition par le groupe ou roulant + de 10 000 km/an

Fiches support

Etapes de mise en œuvre du parcours de formation à la conduite préventive

Contexte & Objectifs – Rôles & responsabilités

Réception du kit par la filiale & Déploiement des fiches aux acteurs concernés

Manager

Gestionnaire de parc

Remise au collaborateur de :
- CR-GR-HSE-404
- Livret Conducteurs VL

Collaborateur

Manager

Entretien entre manager et collaborateur sur attentes et enjeux de la sensibilisation ou de la formation

Manager

Collaborateur

Suivi du e-learning « Sensibilisation aux risques routiers » par le collaborateur

Contexte & Objectifs – Rôles & responsabilités

Achats

Consultation des prestataires de formation

Collaborateur

Formation pratique à la conduite préventive VL

Manager

Collaborateur

Engagement d'objectifs du collaborateur et présentation à son manager



FORMATION A LA CONDUITE PREVENTIVE

Contexte et objectifs – Rôles et responsabilités

Collaborateurs à former

La règle groupe CR-GR-HSE-404 impose au travers de l'exigence 3.2.3 une formation à la conduite préventive :

Exigence 3.2.3 : formation à la conduite préventive

Des formations pratiques à la conduite préventive sont réalisées pour :

- les conducteurs dotés d'un véhicule mis à disposition par l'entité ou la filiale ;
- les conducteurs de l'entité ou de la filiale qui effectuent plus de 10 000 km par an à des fins professionnelles avec des véhicules de location de courte durée, ou avec leur véhicule personnel ;
- les conducteurs de véhicules utilisés par l'EE pour les besoins de l'entité ou de la filiale, entrant dans le champ d'application de la règle.

Une formation de sensibilisation aux risques routiers est réalisée pour les conducteurs ayant un usage limité des véhicules de location de courte durée ou de leur véhicule personnel pour un usage professionnel.

La fréquence de recyclage est au maximum de 3 ans dans les pays à risques routiers élevés et de 10 ans pour les autres pays.

(Attente 06.02)

Pour répondre à cette exigence, un parcours de formation a été élaboré en deux grands volets :

- Une sensibilisation aux risques routiers par un e-learning
- Une formation pratique à la conduite préventive

Parcours de formation du collaborateur

Documents Groupe

Tous les collaborateurs amenés à se déplacer à titre professionnel avec un véhicule léger doivent prendre connaissance des documents suivants :

- Règle groupe CR-GR-HSE-404
- Livret « Conducteur de véhicule léger »

Ces documents seront remis par :

- Le gestionnaire de parc, auprès des collaborateurs auxquels le Groupe met à disposition un véhicule.
- Le manager pour les autres collaborateurs.

Sensibilisation – E-learning

L'e-learning « Sensibilisation aux risques routiers » (code 60000252) doit être suivi par tout collaborateur amené à utiliser un véhicule à des fins professionnelles, selon l'exigence 3.2.3 de la règle CR-GR-HSE-404, pour :

- Prendre connaissance des exigences du groupe Total en termes de sécurité de la conduite des véhicules légers
- Rappeler les connaissances théoriques de la conduite sur route

Il est disponible pour tous, sur auto-inscription dans LIZZY, la plateforme de formation du groupe.

Formation pratique à la conduite préventive

Si le collaborateur fait partie de cette population cible, après avoir réalisé l'e-learning « Sensibilisation aux risques routiers », il doit suivre une formation pratique à la conduite préventive.

La formation pratique aura une durée d'une journée ou d'une demi-journée et devra permettre de :

- S'assurer que les connaissances théoriques et les exigences du groupe Total en termes de sécurité de la conduite traitées dans l'e-learning sont bien acquises et mises en œuvre dans la pratique de la conduite de véhicule léger. A ce titre a minima un exemplaire du livret « Conducteur de véhicule léger » sera fourni par la filiale ou l'entité à l'organisme de formation, ainsi que la liste des exigences Total en termes de conduite (disponibles en annexe)
- Développer un socle commun de compétences en termes de pratique de la conduite préventive, tel que défini par One HSE dans la liste de thèmes et compétences jointe en annexe.
- Acquérir et développer les compétences pratiques de conduite préventive spécifiques au contexte local de la filiale ou de l'entité (ex : conduite sur verglas, car jacking,). Ces thèmes et compétences supplémentaires seront formalisés en amendant la liste jointe en annexe.

D'autre part en fin de formation pratique, l'organisme de formation remettra au collaborateur stagiaire la grille d'évaluation (jointe en annexe) remplie par le formateur pendant la formation pratique sur base des thèmes et compétences à développer, complétée par l'organisme.

Le cahier des charges de la fiche « Achats pour consultation des prestataires de formation » constituent le socle minimum des éléments à communiquer aux organismes de formation dans le cadre de consultation pour des prestations de formation à la conduite préventive des véhicules légers.

La formation pratique mise en œuvre dans la filiale ou entité sera déclinée localement de l'action de formation 8492 « CONDUITE PREVENTIVE » du catalogue de formations du Groupe.

Engagement d'objectifs

A partir de la grille d'évaluation remise par le prestataire, le collaborateur formalisera à chaud à l'issue de la formation pratique, son engagement d'objectifs en termes de conduite automobile. Cet engagement d'objectifs reprendra les points suivants :

- Comportements et points forts à conforter
- Comportements à adapter ou à corriger

L'engagement d'objectifs sera présenté par le collaborateur à son manager à son retour de stage.

Rôles et responsabilités

Rôle des équipes RH

- S'assurer que le cahier des charges de la fiche « Achats pour consultation des prestataires de formation » est bien pris en compte lors de la consultation des organismes de formation pratique.
- Fournir aux différents acteurs du parcours de formation à la conduite préventive les fiches support qui leur sont dédiées.

Rôle du manager

Le manager est engagé tout au long du parcours de formation de ses collaborateurs.

Le manager remettra aux collaborateurs amenés à effectuer des déplacements à titre professionnel en véhicule léger et auxquels le groupe ne met pas à disposition de véhicule, les documents suivants :

- Règle groupe CR-GR-HSE-404
- Livret « Conducteurs de véhicule léger »

Le manager remettra également aux collaborateurs roulant plus de 10 000 km/an la fiche support « Collaborateur » du présent kit décrivant notamment l'ensemble du parcours de formation (e-learning et formation pratique).

Le manager s'assurera que ses collaborateurs amenés à utiliser un véhicule léger à titre professionnel ont bien suivi l'e-learning « Sensibilisation aux risques routiers ». Il s'assurera également que les collaborateurs ayant un véhicule mis à disposition par le groupe et ceux roulant plus de 10 000 km par an ont bien suivi cet e-learning avant de valider le besoin de leurs collaborateurs pour la formation pratique à la conduite préventive. Cette information est accessible pour le manager dans LIZZY, la plateforme de formation du groupe, pour l'ensemble des membres de son équipe.

En préalable à la formation pratique, le collaborateur et son manager échangeront sur leurs attentes respectives vis-à-vis de la formation pratique à la conduite préventive. Le manager précisera également au collaborateur que :

- Une grille d'évaluation remplie par l'organisme de formation lui sera remise en fin de stage ;
- Le collaborateur devra formuler à partir de la grille d'évaluation, un engagement d'objectifs en termes de conduite préventive à l'issue du stage.

Le manager demandera à son collaborateur de lui présenter son engagement d'objectifs à son retour de stage.

Rôle du gestionnaire de parc automobile

Pour les collaborateurs dotés d'un véhicule par le groupe, en plus des documents habituels, le gestionnaire de parc donnera au collaborateur, à la remise des clés du véhicule les documents suivants :

- Un exemplaire de la règle CR-GR-HSE-404
- Le livret du conducteur VL
- La fiche support « Collaborateur » du présent kit décrivant notamment l'ensemble du parcours de formation (e-learning et formation pratique)

Le collaborateur s'engagera à en prendre connaissance et à appliquer les règles et exigences correspondantes.

FORMATION A LA CONDUITE PREVENTIVE

Éléments de cahier des charges à fournir dans le cadre de la consultation de prestataire(s) de formation

Les personnes en charge de la formation et des prestations d'achats au sein des filiales et des entités s'assureront que les éléments suivants du cahier des charges sont transmis aux organismes de formation lors de la consultation pour la prestation de formation pratique à la conduite préventive.

Contexte de la demande de prestation de formation à la conduite préventive

La sécurité est la première valeur du groupe Total. Depuis le 1^{er} septembre 2016, dans le cadre du projet d'entreprise One TOTAL, toutes les équipes HSE du groupe sont rassemblées au sein d'une même direction One HSE. Cette organisation a pour but d'aligner la stratégie du groupe en termes de HSE, de fournir les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs HSE groupe, d'harmoniser les pratiques voire de les simplifier si cela est possible.

La formation pratique à la conduite préventive de véhicules légers vise à répondre à l'obligation édictée par One HSE pour toute filiale ou entité du groupe de sensibiliser et de former certaines cibles de collaborateurs à la conduite préventive. En particulier, les collaborateurs du groupe dotés d'un véhicule mis à disposition par une filiale ou une entité du groupe Total ou les collaborateurs roulant plus de 10 000 km par an ont l'obligation de suivre une formation pratique à la conduite préventive.

Intitulé de la formation

« Formation pratique à la conduite préventive de véhicules légers »

La conduite préventive (defensive driving) a pour objectif de prévenir les accidents en anticipant les situations dangereuses et en ajustant son comportement.

Durée de la formation

La durée de la formation, d'une demi-journée à une journée, sera adaptée à la cible à former et à la taille de groupe de stagiaires.

Objectifs pédagogiques de la formation

- S'assurer que les notions théoriques et les exigences du groupe Total en termes de conduite préventive sont bien acquises et mises en œuvre dans la pratique de la conduite de VL. Pour ce faire, l'organisme de formation prendra connaissance du livret « Conducteurs de véhicules légers » disponible sur l'intranet Total (liens en annexe) ainsi que des exigences du groupe Total en matière de conduite de véhicule léger (document en annexe).
- Mettre en œuvre dans sa conduite, le socle commun de compétences défini par One HSE dans la liste de thèmes jointe en termes de pratique de la conduite préventive.
- Acquérir et mettre en œuvre les compétences pratiques de conduite préventive spécifiques au contexte local de la filiale (ex : conduite sur verglas, car jacking ...).

Activités de contenus et modalités pédagogiques

Le prestataire mettra en œuvre une formation pratique à la conduite préventive avec mise en situation réelle de conduite. Le prestataire proposera les activités nécessaires et pertinentes de façon à s'assurer qu'à minima les points suivants sont traités dans le cadre de la formation pratique :

- Vérification que les notions théoriques et que les règles du groupe Total sont acquises et mises en œuvre
- S'assurer que tous les items de la liste jointe en annexe sont abordés.
- Identifier les comportements de conduite acquis et ceux à adapter voire à corriger
- **Ajouter tout élément spécifique de conduite nécessaire pour la conduite dans l'environnement local du pays/région dans lequel la filiale ou l'entité est implantée**
- Pour finir, le prestataire évaluera le stagiaire et devra s'assurer que le stagiaire s'engage bien sur un contrat d'objectifs à l'issue de la formation pratique.

Thèmes et compétences attendues à l'issue de la formation

La liste de thèmes et compétences jointe en annexe ci-après est un minimum requis en termes de contenu et de compétences à acquérir. Elle sera enrichie par le prestataire des besoins spécifiques au contexte local de l'entité ou de la filiale.

Niveau de service attendu

Au regard de la liste de thèmes et compétences à atteindre fournie, amendée des spécificités locales, le prestataire remettra au stagiaire à l'issue de la formation l'évaluation réalisée lors de la formation. Le modèle de grille d'évaluation est joint au présent kit.

De plus, l'apprenant devra à l'issue de sa formation être en mesure de maîtriser les bons comportements et corriger le cas échéant ses mauvaises pratiques dans sa conduite. A ce titre, il devra être en mesure de formaliser son engagement d'objectifs en complétant la grille d'évaluation qui lui aura été remise par le prestataire de façon à indiquer ses bonnes pratiques sur lesquelles capitaliser et ses comportements à corriger. Le prestataire devra s'assurer que cet engagement d'objectifs est bien formalisé à l'issue de la formation.

D'autre part le prestataire devra mettre en œuvre une formation pratique et réelle de conduite. En aucun cas une formation sur simulateur de conduite ne pourra être considérée comme répondant au présent cahier des charges et ne pourra être qualifiée de formation pratique à la conduite préventive de véhicule léger.

Evaluation de la formation

Une évaluation globale sur la forme et le fond de la formation sera effectuée par le prestataire afin de recueillir à minima l'évaluation à chaud des stagiaires.

Documents à fournir avec le cahier des charges de consultation

- Exigences du groupe Total en termes de conduite :



Règles groupe
TOTAL _ Conduite VI

- Livret Conducteurs Véhicules légers - Disponible sur l'intranet Total :

FR : http://wat.corp.local/sites/s215/fr-FR/Documents/Transport-Stockage/route/FR_Brochure-RS-Conduite-vehicule-Routier_VL%20-%20FINAL.pdf

EN : http://wat.corp.local/sites/s215/fr-FR/Documents/Transport-Stockage/route/EN_Brochure-RS-Conduite-vehicule-Routier_VL%20-%20FINAL.pdf

- Fichier regroupant les thèmes de la formation pratique à la conduite préventive et les modèles pour la grille d'évaluation et l'engagement d'objectifs



Thèmes-Objectifs-E
val-Contrat obj.xlsx

Le fichier contient :

- La **liste des thèmes et compétences** à développer lors de la formation pratique :
Cette liste contient le minimum exigé par Total, le prestataire de formation la complètera le cas échéant.
- La **grille d'évaluation** corrélée à la liste des thèmes et compétences
Cette grille sera remplie par le formateur pendant le stage de conduite préventive et sera remise au collaborateur.
- L'**engagement d'objectifs** corrélé aux thèmes et compétences et à la grille d'évaluation
Cet engagement est à formaliser à chaud par l'apprenant à l'issue de la formation et à partager avec son manager à son retour de formation.

Liste des thèmes et compétences à développer lors de la formation	Grille d'évaluation	Engagement d'objectifs																		
<p>A fournir par la filiale/entité ... de formation lors de la consultation</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">1</p> <p>A compléter par le prestataire ... spécificités locales ou régionales</p>	<p>A remettre par le formateur au stagiaire à l'issue de la formation</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">2</p> <p>EA : ... position NA : ... acquis</p>	<p>A remplir par l'apprenant à l'issue de la formation</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">3</p> <p>A partager entre l'apprenant et son manager à son retour de formation</p>																		
Thèmes et compétences minimales à développer lors de la formation																				
<p>Véhicule</p> <p>Savoir contrôler la sécurité Faire le tour du véhicule avant chaque départ, pour détecter d'éventuel(le)s : obstacle invisible au volant, vitres sales, rétroviseur sale ou cassé, fuite (huile, eau, carburant) sous le volant), feu sale ou cassé, pneu à plat</p> <p>Préparer le pied au-dessus du frein Signaler sa présence Indiquer ses intentions Annoncer une situation particulière</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>A</th> <th>EA</th> <th>NA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	A	EA	NA																<p>Véhicule</p> <p>Savoir contrôler ma sécurité</p>
A	EA	NA																		

La sécurité est la valeur n° 1 du groupe Total. Dans ce cadre, afin de garantir la sécurité des collaborateurs lors de leurs déplacements professionnels, la règle CR-GR-HSE-404 publiée en octobre 2018 fixe les exigences minimales applicables aux filiales et entités du groupe en termes de conduite

Au titre de cette règle, chaque entité et filiale du groupe se doit de sensibiliser et de former certains de ses collaborateurs à la conduite préventive.

Exigence 3.2.3 : formation à la conduite préventive

Des formations pratiques à la conduite préventive sont réalisées pour :

- les conducteurs dotés d'un véhicule mis à disposition par l'entité ou la filiale ;
- les conducteurs de l'entité ou de la filiale qui effectuent plus de 10 000 km par an à des fins professionnelles avec des véhicules de location de courte durée, ou avec leur véhicule personnel ;
- les conducteurs de véhicules utilisés par l'EE pour les besoins de l'entité ou de la filiale, entrant dans le champ d'application de la règle.

Une formation de sensibilisation aux risques routiers est réalisée pour les conducteurs ayant un usage limité des véhicules de location de courte durée ou de leur véhicule personnel pour un usage professionnel.

La fréquence de recyclage est au maximum de 3 ans dans les pays à risques routiers élevés et de 10 ans pour les autres pays.

En tant que manager, vous êtes le garant de la formation de vos équipes

1. Documents groupe : Règle Groupe CR-GR-HSE-404 et Livret "Conducteurs véhicule léger"

- **A remettre par vos soins à votre/vos collaborateur(s) amenés à se déplacer avec un véhicule léger à titre professionnel**
- Pour les collaborateurs avec véhicules mis à disposition par le groupe, c'est le gestionnaire de parc qui leur transmet les documents à la remise des clés.

2. E-learning "Sensibilisation aux risques routiers"

- Objectif de cette formation : S'approprier les exigences du groupe en matière de sécurité de la conduite de véhicules légers et rappeler les bonnes pratiques.
- Il doit être suivi par tout collaborateur amené à faire un trajet professionnel
- C'est un pré-requis à la formation pratique à la conduite préventive
- **Assurez-vous dans LIZZY que vos collaborateurs l'ont bien suivi.**

3. Formation pratique à la conduite préventive

- Objectif de cette formation : Identifier ses bonnes pratiques de conduite et corriger les mauvaises
- **Avant la formation, échangez avec votre collaborateur sur ses attentes vis-à-vis de la conduite.**
- **Avant la formation assurez-vous dans LIZZY que votre collaborateur a bien suivi l'e-learning de sensibilisation**

4. Ancrage : l'engagement d'objectifs de votre collaborateur

- A l'issue de la formation pratique, votre collaborateur doit formaliser un contrat d'objectifs sur ses attitudes et comportements de conduite
- **Au retour de votre collaborateur, échangez avec lui sur ses acquis et son engagement d'objectifs**

Chez Total la sécurité est une valeur et la sécurité routière, un enjeu majeur. En effet, l'amélioration des performances en termes d'accidentologie routière est une préoccupation constante du Groupe. La sécurité est une bataille de tous les jours, qui se mène avec humilité et vigilance. Nous devons poursuivre nos actions et nos efforts.

« Chez Total, la sécurité de chacun, c'est la sécurité de tous. »

En tant que gestionnaire de parc, vous êtes le premier contact du collaborateur susceptible de le sensibiliser aux risques routiers.

Aussi, à la remise des clés du véhicule, vous fournirez en plus des documents habituels, les documents et informations associés suivants :

La règle groupe CR-GR-HSE-404 « Sécurité de la conduite des véhicules routiers »

Cette règle du groupe Total concerne la gestion des activités de transport routier, de personnes (individuel ou collectif) et de marchandises.

Pour la conduite de véhicules légers, elle fixe notamment les exigences du groupe Total dans le cadre des déplacements professionnels.

Elle fixe également l'exigence de formation à la conduite préventive pour les collaborateurs dotés d'un véhicule par le groupe.

Elle est consultable dans sa dernière version via le référentiel documentaire du groupe Total (Reflex) :

FR : https://cat.corp.local/sites/REFLEX/Lists/Reflex_Document/Attachments/581/CR-GR-HSE-404_fr_1.pdf

EN : https://cat.corp.local/sites/REFLEX/Lists/Reflex_Document/Attachments/581/CR-GR-HSE-404_en_1.pdf

Le livret « Conducteurs de véhicule léger »

Ce livret vise à rappeler les obligations et interdictions du conducteur de véhicule léger et à promouvoir les comportements contribuant à réduire les risques d'accident sur la route. Il doit permettre à chacun d'améliorer son comportement au volant pour une conduite plus sûre pour soi, ses passagers et les autres usagers.

Ce livret est disponible sur l'intranet Total :

FR : http://wat.corp.local/sites/s215/fr-FR/Documents/Transport-Stockage/route/FR_Brochure-RS-Conduite-vehicule-Routier_VL%20-%20FINAL.pdf

EN : http://wat.corp.local/sites/s215/fr-FR/Documents/Transport-Stockage/route/EN_Brochure-RS-Conduite-vehicule-Routier_VL%20-%20FINAL.pdf

La fiche « Votre parcours de formation à la conduite préventive »

Le collaborateur y trouvera la description de son parcours de formation à la conduite préventive.

VOTRE PARCOURS DE FORMATION A LA CONDUITE PREVENTIVE

Pourquoi se former à la conduite préventive ?

La sécurité est la valeur n° 1 du groupe Total. Dans ce cadre, afin de garantir votre sécurité lors de vos déplacements professionnels et conformément à la règle groupe CR-GR-HSE-404, vous avez suivi le module e-learning de sensibilisation à la conduite, visant à vous sensibiliser aux risques routiers et à vous faire acquérir les exigences du groupe Total en termes de sécurité de la conduite de véhicules légers.

Le groupe met à votre disposition un véhicule ou vous roulez plus de 10 000 km par an dans le cadre de vos déplacements professionnels. Conformément à la règle CR-GR-HSE-404 et toujours dans le souci de votre sécurité, vous vous apprêtez à suivre une formation à la conduite préventive.

L'ensemble de ce parcours de formation vise à garantir votre sécurité dans vos déplacements professionnels en vous rendant acteur de votre formation pour vous permettre :

- D'acquérir et de mettre en œuvre les notions théoriques et les exigences du groupe Total en termes de conduite de véhicules légers ;
- D'identifier vos comportements inappropriés au volant et apprendre à les corriger ;
- D'identifier vos bonnes pratiques au volant pour les conforter ;
- D'évaluer votre environnement et votre niveau de vigilance et adapter votre conduite sur le terrain ;
- De vous engager sur un contrat d'objectifs en termes de conduite automobile.

Votre parcours de formation à la conduite préventive VL en 4 étapes

1. Documents - Règle CR-GR-HSE-404 et livret Conducteurs VL

- Remis par le gestionnaire de parc si le groupe vous met un véhicule à disposition, remis par votre manager si vous roulez plus de 10000km/an
- Prenez-en connaissance. N'hésitez pas à vous y référer régulièrement

2. E-learning "Sensibilisation aux risques routiers"

- Accessible à tout moment dans LIZZY, la plateforme de formation du groupe
- Pour **assimiler** les **exigences du groupe** et rappeler les **notions théoriques**
- Doit être réalisé **impérativement** avant la formation pratique

3. Formation pratique à la conduite préventive

- Avant la formation, **échangez avec votre manager** sur vos attentes vis-à-vis de la formation
- Pendant la formation, **identifiez vos bonnes pratiques de conduite et corrigez les mauvaises**
- A l'issue de la formation, le formateur vous remet votre **évaluation en fin de stage**

4. Ancrage : votre engagement d'objectifs

- Formalisez-le à l'issue de la formation pratique grâce au support remis par l'organisme de formation
- Echangez avec votre manager à votre retour de stage

